

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Pouvoirs	0
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240410-DEL-2024-30a-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 avril 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-30

OBJET : EMPLOI-FORMATION - PROLONGATION STAGE « STRUCTURATION D'UN RÉSEAU D'HÉBERGEMENTS POUR L'ACCUEIL DES APPRENTIS, STAGIAIRES ET SAISONNIERS »

Monsieur le Vice-Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages accueille, Sarah MORLAËS, étudiante en Master II « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » à l'Université de Limoges, dans le cadre de son stage de fin d'année depuis le 29 janvier 2024.

Thème du stage : Structuration d'un réseau d'hébergements pour l'accueil des apprentis, stagiaires et saisonniers.

Maître de stage : Lou PÉRICAT, Cheffe de projet développement économique et social.

Initialement prévu du 29 janvier au 12 juillet 2024 (soit 805 heures travaillées), il est proposé de prolonger ce stage jusqu'au 19 juillet 2024 afin d'atteindre les 840 heures de stage obligatoires.

Sarah MORLAËS percevra une gratification de stage jusqu'au 19 juillet 2024, calculée avec le taux horaire fixé par les textes en vigueur au moment de la signature de la convention de stage. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter.

Dans le cadre de cette mission, ses frais de déplacements seront pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages jusqu'au 19 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical à l'unanimité, approuvent la prolongation de stage jusqu'au 19 juillet 2024 et disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Vice-Président,
Laurent PAQUET**